



Relevé de décisions du Comité Directeur Fédéral

2 avril 2023 à POITIERS

Présents :

- Sylvie BONNIER, Françoise BORDEREAU, Charlie CAMPO, Jean-Claude CHOSSON, Laurent FERLAY, Rodolphe GIRARD, Gérard GUEROULT, Gérard KUSTER, William MIDON, Prescillia MORAN, Ghislaine PAVIOT, Henryvonne PERNOT, Hélène PIGNATARO, Françoise RINGUEDET, Régine ROLLAND

Absents excusés : Brigitte CHAIBI, Christina GIL ANTUNES, Kay-Joua MOUA, Véronique TASSY, Dinh-Chuyen VU

Invités : Yannick MEUNIER (Directeur Général), David LOPES (Directeur Technique Fédéral)

Invitée excusée : Christine BEL (Directrice Technique Fédérale)

La Présidente ouvre la séance à 8h40, en souhaitant la bienvenue à Christina GIL ANTUNES, nouvelle élue qui se trouve retenue par un engagement pris avant son élection.

1. Votes effectués par mail depuis le dernier Comité Directeur

Vote Composition Service Informatique (30 janvier 2023)

Pour donner suite au départ du service informatique de Prescillia MORAN, Françoise BORDEREAU propose d'intégrer Cyril LAMANT au sein du SI.

Le Comité Directeur a validé cette proposition l'unanimité avec 15 voix POUR.

Vote Dérogation compétition pour Cathy et Stacy TOPSENT (3 février 2023)

Suite à un accident tragique ayant touché plusieurs de nos licenciés, le club de Caen demande une dérogation afin que Cathy et Stacy TOPSENT soient dispensées de participer au départemental prévu les 4 et 5 février, et puissent faire 2 passages au sélectif.

Le Comité Directeur a validé cette proposition l'unanimité avec 10 voix POUR.

Vote Dérogation lorsqu'elles concernent des participations simultanées à des compétitions pratique NBTA et FFTB (3 février 2023)

La Présidente de la Commission Sportive pratique FFTB demande au CODIR l'autorisation pour la commission sportive pratique FFTB d'accepter en direct les demandes de dérogations lorsqu'elles concernent des participations simultanées à des compétitions pratique NBTA et FFTB.

Le Comité Directeur a validé cette proposition à la majorité avec 6 voix POUR.

Vote Dérogation compétition pour Emma LEXTRAIT (3 février 2023)

Le Directeur technique fédéral demande une dérogation pour Emma LEXTRAIT pour l'exempter de participer au départemental des 4 et 5 février.

Le Comité Directeur a validé cette proposition à la majorité avec 4 voix POUR.

Vote Cursus Formateur PJ (14 février 2023)

Il est proposé au Comité Directeur une description du cursus formation formateur PJ pour validation (rien de formalisé avant).

Le Comité Directeur a validé cette proposition l'unanimité avec 10 voix POUR.



Vote Dérogation compétition pour Arthur SUDRAT (17 mars 2023)

Le Directeur technique fédéral demande une dérogation pour Arthur SUDRAT pour l'exempter de participer au sélectif.

Le Comité Directeur a validé cette proposition à la majorité avec 10 voix POUR.

Vote Dérogation compétition pour Rémi JUSSON (17 mars 2023)

Le Directeur technique fédéral demande une dérogation pour Rémi JUSSON pour l'exempter de participer au sélectif.

Le Comité Directeur a validé cette proposition à la majorité avec 10 voix POUR.

2. Bilan du Congrès

Une large communication du bilan de l'année a été faite au travers d'Instagram et les documents ont été transmis avec anticipation. Ceci a permis aux clubs d'avoir toute latitude pour les analyser et soumettre devant l'assemblée leurs éventuelles interrogations. La séance plénière et les ateliers ont permis à celles et ceux qui le souhaitaient de s'exprimer. La méthode de travail sera conservée pour les Congrès à venir.

Une synthèse rapide des ateliers est proposée pour information des membres du Comité Directeur.

3. Bilan à mi-mandat

Les votes ont entériné les décisions suivantes :

- Nouveaux statuts et date de l'AG élective (7 et 8 décembre 2024)
- Réalisé 2022
- Prévisionnel 2023

4. Point sur les licences et affiliation au 02 avril 2023

Somme de licences		Saison			
Ligue		31/08/2022	2 023	Ecart	Evolution
01 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	2 123	2 714	591	27,84%	
02 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	509	593	84	16,50%	
03 BRETAGNE	1 452	1 820	368	25,34%	
04 CENTRE-VAL-DE-LOIRE	540	697	157	29,07%	
05 GRAND EST	1 505	1 762	257	17,08%	
06 GUADELOUPE	131	226	95	72,52%	
07 HAUTS-DE-FRANCE	1 089	1 412	323	29,66%	
08 ILE-DE-FRANCE	2 685	3 361	676	25,18%	
09 LA REUNION	280	404	124	44,29%	
10 MARTINIQUE	77	239	162	210,39%	
11 NORMANDIE	1 017	1 261	244	23,99%	
12 NOUVELLE-AQUITAINE	1 374	1 646	272	19,80%	
13 OCCITANIE	1 099	1 455	356	32,39%	
14 PAYS DE LA LOIRE	1 318	1 742	424	32,17%	
15 PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	968	1 210	242	25,00%	
Total général	16 167	20 542	4 375		

Ecart licence par rapport à fin de saison N-1 : 27,1%

Nombre de Club affilié		Saison			
Ligue		31/08/2022	2023	Ecart	Evolution
01 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	58	59	1	1,72%	
02 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	16	20	4	25,00%	
03 BRETAGNE	32	33	1	3,13%	
04 CENTRE-VAL-DE-LOIRE	19	19	0	0,00%	
05 GRAND EST	49	49	0	0,00%	
06 GUADELOUPE	7	8	1	14,29%	
07 HAUTS-DE-FRANCE	36	38	2	5,56%	
08 ILE-DE-FRANCE	64	66	2	3,13%	
09 LA REUNION	10	13	3	30,00%	
10 MARTINIQUE	3	6	3	100,00%	
11 NORMANDIE	31	32	1	3,23%	
12 NOUVELLE-AQUITAINE	44	43	-1	-2,27%	
13 OCCITANIE	35	39	4	11,43%	
14 PAYS DE LA LOIRE	33	35	2	6,06%	
15 PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	34	37	3	8,82%	
Total général	471	497	26		

Ecart affiliations par rapport à fin de saison N-1 : 5,5%



Licences validées au 02/04/2023	2022	2023	Evolution
Cadre Fédéral	109	97	-11%
Championnat / Open NBTA	1933	2456	27%
Championnat FFSTB	6099	8009	31%
Dirigeant	2123	2315	9%
Encadrant	677	771	14%
Individuelle	7	6	-14%
Majorette	25	98	292%
Minitwirl	1528	1937	27%
Sportive	1541	2193	42%
Supporter	1418	2660	88%
Bénévole	136	0	-100%
Total	15460	20542	33%

Clubs affiliés au 02/04/2023	2022	2023	Evolution
Club affiliés	470	497	5,7%

Ecart licence saisies J-365 : 32,9%

La progression du nombre des licences est de l'ordre de 33% par rapport à avril 2022. A ce jour, 20542 licences pour 497 clubs.

5. Budget 2023

Le réalisé s'établit à ce jour à 124 932,66 € de recettes pour 233 193,21 € de dépenses. Le Trésorier indique n'avoir aucun commentaire particulier.

6. Point d'actualité sur les commissions

Seuls les points significatifs sont repris, chaque responsable étant invité à les présenter.

- Elaboration du calendrier sportif 2024 en cours, pour transmission aux organisateurs, avec date de retour des demandes de modifications

Le Comité Directeur valide la date du 30 juin comme date limite des demandes de modifications, à l'unanimité avec 15 voix POUR.

- Demandes de dérogations aux ODP types pour raisons diverses. Pour rappel, les modifications à l'intérieur des catégories restent à la main des PJ qui officient, mais aucune modification d'ordre des catégories n'est possible.

Le Comité Directeur refuse à l'unanimité toute modification sur les ODP types avec 15 voix POUR.

7. RS : validation des grandes options

- Date ouverture de la prise de licences : 1^{er} septembre 2023
- Date d'inscription en compétition : ouverture au 1^{er} septembre (à se faire confirmer par Exalto) et date limite au 15 novembre
- Téléchargement des musiques sous la responsabilité du club, avec possibilité de changement jusqu'à date à fixer (J-X jours)
- Téléchargement des FPI sous la responsabilité du club, avec possibilité de changement jusqu'à date à fixer (J- X jours). Possibilité de changer le jour J.
- Diplômes et feuilles de notations individuelles dématérialisées (sur espace athlète, accessible au club)
- Intégration tableau synthétique pour les classifications



- Voir modification du nombre de participations par athlète et la limitation en participation équipes liée à l'absence de juge. Pour rappel, ces 2 mesures étaient destinées à favoriser de façon ponctuelle la relance de la pratique.

8. Membres honoraires/membres d'honneur à définir pour compléter l'article 2.1 des statuts

La Présidente propose aux membres du Comité Directeur de réfléchir sur le nombre de mandats nécessaires pour recevoir ces titres.

9. Questions diverses

- Notion d'extrait de PV ou de Relevé de décisions : Suite à intervention de représentants de la ligue Ile de France lors du Congrès, Françoise indique avoir vérifié nos textes qui font état de Relevé de Décisions. Aussi, il serait nécessaire de modifier notre RI si le terme doit être modifié.
 - Tenues et comportement des athlètes en compétition : Suite à visionnage de photos et d'une vidéo, il apparaît nécessaire d'être plus précis en termes de comportement (gestuelle évocatrice). Les tenues étant libres, un retour en arrière paraît difficile, même si le visuel est parfois d'un goût douteux.
 - Dossier Didier BOUDY : Le jugement a été mis en délibéré au 27 janvier 2023. Le greffe du Conseil des Prudhommes a fait connaître aux deux parties que ledit Conseil n'avait pas réussi à se prononcer et pris la décision de renvoyer l'affaire devant le Juge Départiteur. A ce jour aucune date d'audience n'a été fixée et donc communiquée.
- Fin de réunion 12h05.

La Secrétaire Générale

Françoise Bordereau